

DGAST – Direction de l'Ingénierie Départementale

Mission Prévention et Gestion des Déchets

## COMPTE-RENDU

Objet : Commission Consultative du Plan départemental de prévention et gestion des déchets non dangereux de la Lozère

Le 9 mars 2017 – Lieu : Salle des fêtes du Département

### Assistaient à la réunion :

Civilité, nom, prénom	Fonction
Alexandre OLIVIER	DDT 48
Eric MALHERBE	Communauté de communes Hautes Terres de l'Aubrac
Karine FREU	Région Occitanie
Didier BRUNEL	SYMCTOM des cantons de Mende et Saint-Amans
Christian VIELLEDENT	DREAL
LHUILIER Claude	ALEPE
David MATHIEU	Chambre de Commerce et d'Industrie
Violaine BOUCHET	Chambre de Commerce et d'Industrie
Diane GAUDRIALT	PLPD Nord Ouest Lozère
Sandrine GIMBERT	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Jean-Max ANDRE	Communauté de communes Cévennes Mont Lozère
Hervé CESCO	Communauté de communes Cœur de Lozère
Marie-Pierre LAFABRIE	SICTOM des Bassins du Haut Tarn
Rémi JEANJEAN	Communauté de communes Gorges Causses Cévennes
Daniel GIOVANNACCI	SICTOM des Bassins du Haut Tarn
Philippe MICHELET	FEDEREC
Sophie MALIGE	Conseillère départementale de Lozère
Jacky FERRIER	SDEE 48
Julie HUYNH	PLPD Est Lozère
Romain VIDAL	UDAF 48
Christian SAINT LEGER	Mairie de BARJAC/ CC Cœur de Lozère
Laurent LLINAS	SDEE 48
Jacky FERRIER	SDEE 48
Stéphanie FOURCAULX	Conseil départemental de Lozère
Pascal FRAZZONI	SICTOM des Bassins du Haut Tarn
Christiane CHARTIER	ADEME
Sandrine CENDRIER	REEL 48
Bernard PALPACUER	Conseiller départemental de Lozère
Jérôme LEGRAND	Conseil départemental de Lozère - DID

Pascale DUR Carine BONNET	Conseil départemental de Lozère - DID Conseil départemental de Lozère - DID
------------------------------	--

### Excusés :

Sophie PANTEL	Présidente du Département de la Lozère
Carole DELGA	Présidente de la Région Occitanie
Hervé MALHERBE	Préfet de la Lozère
Marion MARECHAL	Eco-Emballages
Valérie FABRE	Conseillère départementale de Lozère
Patricia BREMOND	Conseillère départementale de Lozère
Henri BOYER	Conseiller départemental de Lozère
Laurent SUAU	Conseiller départemental de Lozère
Marie-Laure MUGNIER	Conseillère départementale de Haute-Loire
Jean-Michel ROBERT	SIVOM La Montagne
Monsieur GUIARD	Agence de l'Eau Adour Garonne
Lionel BOUNIOL	Communauté de communes du Gévaudan
Pierre LAFONT	Communauté de communes Terres d'Apcher- Margeride-Aubrac
Denis BERTRAND	Conseiller départemental de Lozère
Albane BEAUPOIL	ARS
Jacques BLANC	Association des Maires
Adrien GARCIA	Conseil départemental de Haute-Loire

Mot d'accueil des participants par Sophie MALIGE

Présentation de la réunion par Carine Bonnet.

## I - Bilan du Plan départemental de prévention des déchets (contrat ADEME 2011- 2016)

Carine Bonnet présente le résultat de 5 ans d'animation du plan de prévention des déchets à l'échelle départementale et le bilan des actions selon les 6 axes d'intervention. (*cf. diaporama Bilan PDPprev 2011-2016*)

**Programmes locaux de prévention des déchets (PLPD)** : fin 2016, 55 % de la population était couverte par un programme, on attend 100 % de la population pour 2017. L'ADEME finance sur 3 ans les deux derniers programmes (Centre Lozère et Sud Aubrac-Gévaudan) grâce à la candidature du Département à l'appel à projet Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Les périmètres des programmes locaux ont été modifiés à la marge afin de s'adapter aux nouveaux périmètres de collecte des ordures ménagères.

Sur les PLPD Est Lozère et Sud Lozère, les animatrices ont quitté leur fonction à la fin de leur contrat. **Le Département sollicite les collectivités pour le recrutement d'un animateur afin de reprendre la dynamique mise en place depuis 5 ans.** Avec le redécoupage des communautés de communes, le SICTOM des Bassins du haut Tarn fait part de l'éventualité de travailler avec 1/2 ETP sur chaque communauté pour être plus efficace en terme de distances à parcourir.

Diane Gaudriault du PLPD Nord Ouest présente son bilan d'activités après 3 ans de démarrage.

**Communiquer sur les grands messages de la prévention des déchets** : De nouveaux outils sur la thématique des déchets retrouvés dans les eaux usées seront bientôt disponibles pour les communautés de communes.

**Accompagner les collectivités dans la mise en place de la tarification incitative** : Il est demandé la définition de la tarification incitative (TI). La TI est un mode de financement du service public de collecte des déchets calculé en fonction du poids ou du volume des déchets produits par le producteur. C'est un système plus juste que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, cette dernière étant calculée selon la surface d'habitation. Une demi-journée d'information sur les coûts de gestion des déchets et la tarification incitative est prévue le mercredi 31 Mai 2017 à Mende.

**Mobiliser les professionnels** : cette cible a été la moins sollicitée sur les 5 ans du contrat. Ce sera une priorité pour le projet ZDZG (2017-2019), en particulier via le changement du mode de financement du service public et l'accompagnement aux éco-gestes avec la chambre de métiers.

La DREAL intervient à la fin de cette présentation pour informer qu'à ce jour il y a encore beaucoup de travail à faire sur la sensibilisation à la gestion et la prévention des déchets. En effet, il existe encore beaucoup de décharges non autorisées sur le territoire lozérien.

## **II- Indicateurs du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux sur 2010-2016 (cf. [diaporama CCPlan 9mars17\\_Indic](#))**

En Lozère, le poids des DMA (OM + Collecte sélective + déchèteries) produit par an et par habitant est de 500 kg/an/hab et est inférieure à la moyenne nationale. Conformément à la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte (TECV), l'objectif est d'atteindre 455 kg/an/hab en 2020.

Pour parvenir aux objectifs fixés de réduction des déchets, différents moyens sont envisagés, et sont amenés à se développer comme la filière du réemploi avec une 2<sup>nd</sup>e vie des objets, la tarification incitative mais aussi la valorisation des déchets verts.

L'ancienne communauté de communes des Hauts Gardons a fait l'acquisition d'un broyeur à végétaux. L'appareil, sous la responsabilité d'un agent formé, est utilisé en itinérance par les communes. Le broyat des déchets verts est laissé sur place à disposition des usagers.

Concernant les efforts liés aux emballages, les fabricants contribuent à la réduction des cartons et autres conditionnements (épaisseur, complexité). De même, les efforts d'éco-consommation (achats pauvres en déchets) participent à cet objectif.

Toutefois, les achats en ligne amplifient le problème de l'emballage carton, laissés souvent sur les points recyclage.

Concernant les différents modes de valorisation des déchets, le SDEE précise qu'en Lozère, 80 % des déchets qui arrivent en déchèteries sont valorisés (organiques, énergétique et matière).

L'assemblée s'interroge sur le développement de la méthanisation en Lozère.

Trois études ont été menées en Lozère par des collectifs d'agriculteurs. Les projets se sont révélés non viables dus aux flux trop faibles, à la saisonnalité et des délais de trajets trop longs.

Malgré tout 2 ou 3 unités de méthanisations à la ferme sont présentes en Lozère. Et c'est par ce biais que la commune de Marvejols trie la tonte des autres déchets verts et transfère ces tontes sur le GAEC Rousset à Montrodat qui les valorise.

Laurent Llinas fait part également d'une étude de faisabilité de méthanisation des ordures ménagères. Les conclusions n'étaient pas favorables compte tenu du faible tonnage en Lozère et de la non valorisation des digestats en agriculture.

**Périmètres des déchèteries :** la nouvelle carte intercommunale pose le problème de l'accès aux déchèteries. Lorsque le plan départemental de 2000 a été mis en place, il était prévu une déchèterie par canton. **Pour le Département, les frontières administratives sont perméables et n'excluent pas le bon sens.** Les déchèteries sont gérées par les communautés de communes et rémunérées par les taxes versées par les administrés. Il faut donc trouver des solutions pour supporter financièrement les déchets apportés par des habitants extérieurs au périmètre de compétence, et d'autre part, éviter que les encombrants se retrouvent sur les points recyclage. **Des conventions peuvent être passées pour permettre un accès aux déchèteries les plus proches et améliorer les pratiques.**

Concernant les professionnels, les consulaires précisent leur mobilisation auprès de leurs ressortissants pour les sensibiliser à de bonnes pratiques en matière de déchets. La CMA signale qu'elle dispense une formation sur le développement durable dans le module de création. La CCI précise qu'il y a un travail important à mener sur les décharges de déchets inertes.

Par ailleurs, les consulaires relatent le regret des professionnels quant aux modes d'accès différents selon les lieux ; sur Mende 1m3/semaine, gratuit à Marvejols ...

L'État signale que les sanctions quant aux décharges sont de la compétence du Maire. L'État n'intervient qu'en deuxième plan si la commune ne parvient pas à supprimer le dépôt, mais il y a très peu de retour sur ce point en Lozère.

Afin de faciliter le tri des cartons des professionnels, la communauté de communes des Hauts Gardons a expérimenté le bac à carton à disposition des professionnels...Malheureusement, le bac a disparu.

Dans le cadre de la perspective ZDZG, en 2017, la Chambre de Métiers participera aux opérations Eco-défi (sensibilisation des professionnels aux éco-gestes) et à l'annuaire de la réparation.

Le Département rappelle que ces opérations seront un accompagnement intéressant et indispensable pour les collectivités en démarche d'évolution de leur mode de financement (Tarification incitative, redevance spéciale).

### **III- Enquête publique relative à la révision du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (cf. [diporama CCPlan 9mars17\\_EP](#))**

Ce projet de Plan a été soumis à enquête publique du 14 octobre 2016 au 18 novembre 2016 conformément aux dispositions réglementaires. Le procès verbal remis au Département par la commissaire enquêteur le 25 novembre a été suivi d'éléments de réponse présentés lors de la commission organique du 13 décembre 2016.

Concernant les nuisances olfactives du Rédoundel, le SDEE énonce les actions mises en place depuis 2010. Une étude olfactive a été réalisée. Elle a révélé que les odeurs étaient liées à l'enfouissement. Des puits de captages ont été installés pour extraire et valoriser les biogaz sous forme de chaleur, servant à chauffer les bâtiments et l'eau du site et sous forme d'électricité. L'évolution de la zone de stockage (en exploitation) des alvéoles a été réétudiée et les dimensions revues à la baisse par rapport à la baisse des tonnages. Dans le cadre des nouvelles tranches d'exploitation, l'accent sera mis sur l'amélioration et la diminution des nuisances.

Une réponse sur la sécurité routière de la RD 806 a été apportée en démontrant qu'en effet, les véhicules transportant les ordures ménagères circulent sur la RD 806 mais ne représentent pas la majorité du trafic.

Un avis favorable a été émis par la commissaire enquêteur, assorti de 3 recommandations (retrouvez le rapport final d'enquête sur [Rapport d'enquête publique du PDPGDND 48](#)).

**La Commission consultative n'émet pas d'objections sur ce rapport final d'enquête publique relative à la révision du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux.**

#### **IV- Transfert de la compétence planification à la Région Occitanie**

La suite de la procédure sera la suivante : approbation du rapport d'enquête publique par l'Assemblée départementale le 7 avril 2017 puis transfert de la compétence planification à la Région Occitanie.

La Région devrait approuver en Conseil Régional de juin 2017 le projet de plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux de la Lozère ainsi que son rapport environnemental.

La Région travaille actuellement sur la stratégie d'élaboration du futur plan régional de prévention et de gestion des déchets. Les élus ont fait le choix de l'ambition avec une planification accompagnée d'animation sur l'ensemble du territoire pour atteindre les objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte.

Fait à Mende, le

Pour la Présidente,  
le Président de la commission Eau AEP et Environnement  
Bernard PALPACUER